



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ REACH

Nous certifions par la présente que nos articles sont pleinement conformes aux exigences du règlement de l'Union européenne (CE) 1907/2006 relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des produits chimiques (REACH) :

- Selon la structure du règlement REACH, notre société est un fabricant d'« ARTICLES ». Nous ne produisons pas de « substances » ou de « préparations » et nos articles n'impliquent pas de rejet intentionnel de substances. Aucune inscription, pré-inscription ou autorisation n'est requise pour le produit que nous fournissons.
- Concernant les exigences de l'art 33 REACH : « Obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles », nous déclarons qu'aucune des SVHC (liste candidate des substances extrêmement préoccupantes à l'autorisation publiée conformément à l'art 59 du règlement REACH) n'est présente dans nos articles à une concentration égale ou supérieure à 0,1%.
- Concernant les exigences de l'article 67 de REACH : nous déclarons qu'aucune des substances soumises à restrictions d'usage n'est présente dans nos produits.

Étant donné que le règlement REACH est fréquemment mis à jour, pour les changements majeurs ultérieurs, tels que l'inclusion des substances SVHC dans l'annexe XIV, l'inclusion des substances restreintes dans l'annexe XVII, notre société évaluera d'autres révisions au fil du temps et mettra à jour la déclaration pour refléter ces changements.

En cas de défaut de présentation d'une nouvelle déclaration, la validité de ce qui est rapporté dans ce document est considérée comme confirmée.

OLGINATE 10 MARZO 2025

LA DIREZIONE
LA VULCANIA SRL
Via Campagnaia, 24
23854 OLGINATE (LC)
Part IVA / Cod. Fisc. 04067870131
REA: LC-417486
Cod. SDI: A4707H7